



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil régional normal :**

**N° NV50 - 01 JUILLET 2015**

# SOMMAIRE

## Agence régionale de santé (ARS)

- 2015181-0002 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-053 CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
- 2015181-0006 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-052 CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
- 2015177-0042 - Arrêté n° DOSMS-2015/207 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale LAB 77 sis 46-48, rue du Chemin de fer à LAGNY SUR MARNE 77400
- 2015177-0043 - Arrêté n° DOSMS-2015/208 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS LAB 77 sise 46-48, rue du Chemin de fer à LAGNY SUR MARNE 77400
- 2015177-0044 - Arrêté N° DOSMS-2015/213 Portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO2000 sis 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE 77230
- 2015177-0045 - Arrêté n° DOSMS-2015/214 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELARL BIO2000 sise 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE 77230
- 2015162-0020 - arrêté n°DOSMS-2015-168 du 11 juin 2015 portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCE ARCANGE 78290 CROISSY SUR SEINE
- 201551-0002 - arrêté n°DOSMS-2015-28 du 20 février 2015 portant changement de la gérance de la SARL AMBULANCES BLEUE 78910 ORGERUS
- 201591-0004 - arrêté n°DOSMS-2015-97 du 1er avril 2015 portant changement de gérance de la SARL ETABLISSEMENT LABICHE 78230 LE PECQ

## Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

- 2015181-0003 - ARRETE portant publication des valeurs moyennes et médianes des indicateurs des services délégués aux prestations familiales (DPF), calculées sur la base du dernier exercice clos, celui de l'année 2013
- 2015181-0004 - ARRETE portant publication des valeurs moyennes et médianes des indicateurs des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM), calculées sur la base du dernier exercice clos, celui de l'année 2013



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Arrêté n° 2015181-0002**

Signé le mardi 30 juin 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-053 CONSTATANT LA CESSATION  
DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-053**

**CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-7, R.5125-30 et R.5132-37 ;
- VU le décret du 1er avril 2010 nommant Monsieur Claude EVIN Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2014/322 du 15 décembre 2014 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 9 janvier 1943, portant octroi de la licence n°92#000654 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise 162, Avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) ;
- VU l'avis favorable du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France rendu le 10 avril 2015 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein de la commune de NEUILLY-SUR-SEINE (92200) ;
- VU le courrier en date du 1<sup>er</sup> juin 2015 par lequel Madame Carine MANNE, représentant légal de la SNC PHARMACIE MANNE, déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine dont elle est titulaire sise 162, Avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) et restitue la licence correspondante ;

CONSIDERANT que le pharmacien déclare avoir cessé définitivement l'activité de l'officine dont elle est titulaire à compter du 30 mai 2015 ;

CONSIDERANT que le pharmacien précise avoir remis les ordonnanciers et registres de son officine entre les mains de la SNC PHARMACIE SALVI, sise 174, Avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE ;

**ARRETE**

ARTICLE 1er : La cessation définitive d'activité depuis le 30 mai 2015 de l'officine de pharmacie dont Madame Carine MANNE est titulaire, exploitée par la SNC PHARMACIE MANNE, sise 162, Avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), est constatée.

La licence n°92#000654 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 30 Juin 2015

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire  
et services aux professionnels de santé,

**Signé**

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Arrêté n° 2015181-0006**

Signé le mardi 30 juin 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-052 CONSTATANT LA CESSATION  
DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-052**  
**CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-7, R.5125-30 et R.5132-37 ;
- VU le décret du 1er avril 2010 nommant Monsieur Claude EVIN Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2014/322 du 15 décembre 2014 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 11 novembre 1942, portant octroi de la licence n°75#000270 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 28, Rue de Seine à PARIS (75006) ;
- VU le courrier en date du 1<sup>er</sup> juin 2015 par lequel Madame Ghislaine PLAIRE-DONATI déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine dont elle est titulaire sise 28, Rue de Seine à PARIS (75006) ;

CONSIDERANT que le pharmacien déclare cesser définitivement l'activité de l'officine dont elle est titulaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 ;

CONSIDERANT que le pharmacien précise ne pas disposer de la licence de son officine et n'est donc pas en mesure de la remettre à l'Agence régionale de santé ;

**ARRETE**

ARTICLE 1er : La cessation définitive d'activité depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015 de l'officine de pharmacie dont Madame Ghislaine PLAIRE-DONATI est titulaire, sise 28, Rue de Seine à PARIS (75006), est constatée.

La licence n°75#000270 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 30 Juin 2015

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire  
et services aux professionnels de santé,

**Signé**

Pierre OUANHNON





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Arrêté n° 2015177-0042**

Signé le vendredi 26 juin 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté n° DOSMS-2015/207 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale LAB 77 sis 46-48, rue du Chemin de fer à LAGNY SUR MARNE 77400

**Arrêté n° DOSMS-2015/207**

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LAB 77 » sis 46-48, rue du Chemin de fer à LAGNY SUR MARNE (77400).**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment l'article L.6222-5 et l'article 7 relatifs aux dispositions transitoires et finales,

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance du 13 janvier 2010 susvisée,

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté DOSMS-2015/151 du 19 mai 2015 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « LAB 77 » sise 46-48, rue du Chemin de Fer à LAGNY SUR MARNE (77400) ;

**Vu** le dossier reçu le 4 mai 2015 de Monsieur Cyril PETITDIDIER, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LAB 77 », relatif à la demande de fermeture du site, sis 49 chemin de Savigny à SEVRAN (93270) et de l'ouverture concomitante au public du site sis, 189 avenue Pasteur à LE-BLANC-MESNIL (93150) ;

**Vu** le dossier reçu le 6 mai 2015 de Monsieur Cyril PETITDIDIER, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LAB 77 », relatif à la demande d'acquisition du site du laboratoire de biologie médicale « BIOAVENIR », sis 59 rue de Paris à PIERREFITTE-SUR-SEINE (93380), par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB 77 », sise 46-48, rue du Chemin de fer à LAGNY SUR MARNE (77400) ;

**Vu** le dossier reçu le 6 mai 2015 de Monsieur Cyril PETITDIDIER, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LAB 77 », relatif à la demande d'agrément de Madame Colette SAINTE-MARIE en qualité de nouvelle associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB 77 » sise 46-48, rue du Chemin de fer à LAGNY SUR MARNE (77400), et sa nomination à la fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

## **ARRÊTE**

**Article 1** : Le laboratoire de biologie médicale «LAB 77 » sis 46-48, rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne (77400), dirigé par :

- Monsieur Cyril PETITDIDIER, pharmacien, biologiste-responsable,

exploité par la SELAS « LAB 77 » sise 46-48, rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne (77400), agréée sous le numéro 77-044, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ sous le numéro 77 001 893 5**,

est autorisé à fonctionner sur les seize sites, listés ci-dessous :

LAGNY-SUR-MARNE siège social et site principal  
46-48, rue du Chemin de Fer à LAGNY-SUR-MARNE (77400)  
Ouvert au public,  
Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (sérologie infectieuse).  
N° FINESS ET : 77 001 894 3

CHAMPS-SUR-MARNE  
2, allée d'Alexandrie à CHAMPS-SUR-MARNE (77420)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET : 77 001 895 0

OZOIR-LA-FERRIERE  
38, avenue du Général Leclerc à OZOIR-LA-FERRIERE (77330)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET : 77 001 896 8

MOUROUX  
10, avenue de Paris à MOUROUX (77120)  
Ouvert au public,  
Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie).  
N° FINESS ET : 77 001 917 2

VILLEPARISIS

8, rue Jean Jaurès à VILLEPARISIS (77270)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 77 001 947 9

MITRY-MORY

9-13, avenue Jean-Baptiste Clément angle avenue de Londres à MITRY-MORY (77290)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 77 001 946 1

SEVRAN

2, avenue Salvador Allende à SEVRAN (93270)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 93 002 455 9

FONTENAY-TRESIGNY

24, rue Bertaux à FONTENAY-TRESIGNY (77610)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 77 001 975 0

PROVINS

9, rue Hugues Le Grand à PROVINS (77160)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostasie).

N° FINESS ET : 77 001 994 1

BONDY

136, rue Roger Salengro à BONDY (93140)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 93 002 492 2

BONDY

41bis, rue Auguste Pollissard à BONDY (93140)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 93 002 493 0

VILLEPINTE

182, boulevard Robert Ballanger à VILLEPINTE (93420)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 93 002 494 8

**LE-PRE-SAINT-GERVAIS**

41, rue André Joineau à LE-PRE-SAINT-GERVAIS (93310)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 93 002 495 5

**BUSSY-SAINT- GEORGES**

1, place Fulgence Bienvenue à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 77 002 045 1

**LE-BLANC-MESNIL**

**189, avenue Pasteur à LE-BLANC-MESNIL (93150)**

**Ouvert au public,**

**Site pré-post analytique.**

**N° FINESS ET : 93 002 435 1**

**PIERREFITTE-SUR-SEINE**

**59, rue de Paris à PIERREFITTE-SUR-SEINE (93380)**

**Ouvert au public,**

**Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie).**

**N° FINESS ET : 93 002 613 3**

La liste des biologistes médicaux est la suivante :

- Monsieur Cyril PETITDIDIER, pharmacien, biologiste-responsable,
- Madame Catherine VABRE, pharmacien, biologiste médical associé,
- Monsieur Fabien CABANNE, pharmacien, biologiste médical associé,
- Monsieur Dan Ciprian RADU, médecin, biologiste médical associé,
- Madame Hélène LE BARS-RANDOING, médecin, biologiste médical associé,
- Madame Perrine RIEU, pharmacien, biologiste médical associé,
- Madame Pascale KLUT, pharmacien, biologiste médical associé,
- Madame Béatrice NGUYEN KHAC, pharmacien, biologiste médical associé,
- Monsieur Farah SAYADI, pharmacien, biologiste médical associé,
- Monsieur Fayçal BENBAKHTI, pharmacien, biologiste médical associé
- ,Monsieur Roland SEMO, médecin, biologiste médical associé,
- Madame Sophie MATHIEU, médecin, biologiste médical associé,
- Madame Séverine ATAM-KASSIGADOU, vétérinaire, biologiste médical associé,
- Monsieur Salem HARRABI, pharmacien, biologiste médical associé,
- Madame Ecatarina ENACHE, médecin, biologiste médical associé,
- Madame Eliane BENVENISTE, pharmacien, biologiste médical associé,
- **Madame Colette SAINTE-MARIE, pharmacien, biologiste médical associé.**

**Article 2** : L'arrêté DOSMS-2015/150 du 19 mai 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LAB 77 » sise 46-48, rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne (77400), est abrogé.

**Article 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 4** : La directrice de l'offre de soins et médico-sociale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 26 Juin 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,

**Signé**

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Arrêté n° 2015177-0043**

Signé le vendredi 26 juin 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté n° DOSMS-2015/208 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS LAB 77 sise 46-48, rue du Chemin de fer à LAGNY SUR MARNE 77400

**Arrêté n° DOSMS-2015/208**

**portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS  
« LAB 77 » sise 46-48, rue du Chemin de fer à LAGNY SUR MARNE (77400).**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,**

**Vu** le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R.6212-72 à 6212-92 ;

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Seine et Marne n°14/PCAD/131, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014, portant délégation de signature du Préfet de la Seine-et-Marne à Monsieur Claude EVIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté DOSMS-2015/150 du 19 mai 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LAB 77 » sise 46-48, rue du Chemin de Fer à LAGNY SUR MARNE (77400) ;

**Vu** le dossier reçu le 4 mai 2015 de Monsieur Cyril PETITDIDIER, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LAB 77 », relatif à la demande de fermeture du site, sis 49 chemin de Savigny à SEVRAN (93270) et de l'ouverture concomitante au public du site sis, 189 avenue Pasteur à LE-BLANC-MESNIL (93150) ;

**Vu** le dossier reçu le 6 mai 2015 de Monsieur Cyril PETITDIDIER, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LAB 77 », relatif à la demande d'acquisition du site du laboratoire de biologie médicale « BIOAVENIR », sis 59 rue de Paris à PIERREFITTE-SUR-SEINE (93380), par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB 77 », sise 46-48, rue du Chemin de fer à LAGNY SUR MARNE (77400) ;



**Vu** le dossier reçu le 6 mai 2015 de Monsieur Cyril PETITDIDIER, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LAB 77 », relatif à la demande d'agrément de Madame Colette SAINTE-MARIE en qualité de nouvelle associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB 77 » sise 46-48, rue du Chemin de fer à LAGNY SUR MARNE (77400), et sa nomination à la fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La SELAS « LAB77 », dont le siège social est situé au 46-48 rue du Chemin de Fer à LAGNY SUR MARNE (77400), agréée sous le numéro 77-044, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le numéro **77 001 893 5**, exploite le laboratoire de biologie médicale « LAB77 » sis 46-48 rue du Chemin de Fer à LAGNY SUR MARNE (77400), inscrit sous le numéro 77-044, et implanté sur les seize sites ci-dessous :

- 46-48, rue du Chemin de Fer à LAGNY-SUR-MARNE (77400),
- 2, allée d'Alexandrie à CHAMPS-SUR-MARNE (77420),
- 38, avenue du Général Leclerc à OZOIR-LA-FERRIERE (77330),
- 8, rue Jean Jaurès à VILLEPARISIS (77270),
- 9-13, avenue Jean-Baptiste Clément angle avenue de Londres à MITRY-MORY (77290),
- 24, rue Bertaux à FONTENAY-TRESIGNY (77610),
- 9, rue Hugues Le Grand à PROVINS (77160),
- 136, rue Roger Salengro à BONDY (93140),
- 41bis, rue Auguste Polissard à BONDY (93140),
- 182, boulevard Robert Ballanger à VILLEPINTE (93240),
- 41, rue André Joineau à LE-PRE-SAINT-GERVAIS (93310),
- 2, avenue Salvador Allende à SEVRAN (93270),
- 10, avenue de Paris à MOUROUX (77120),
- 1, place Fulgence Bienvenue à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600),
- **189 avenue Pasteur à LE-BLANC-MESNIL (93150),**
- **59, rue de Paris à PIERREFITTE-SUR-SEINE (93380).**

La répartition du capital social de la SELAS « LAB 77 » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Actions	Actions	Total Actions	Droits de vote
	A0	AP1	AP3		
Mme Catherine VABRE	0	8 462	0	8 462	1 895 488
M. Cyril PETITDIDIER	0	16 927	1	16 928	3 791 650
M. Fabien CABANNE	0	1	0	1	224
M. Dan Ciprian RADU	0	1	0	1	224
Mme Hélène LE BARS-RANDOING	0	1	0	1	224
Mme Perrine RIEU	0	1	0	1	224
Mme Pascale KLUT	0	1	0	1	224
Mme Béatrice NGUYEN KHAC	0	1	0	1	224
Mme Sophie MATHIEU	0	1	0	1	224
M. Farah SAYADI	0	8 463	0	8 463	1 895 712
M. Fayçal BENBAKHTI	0	1	0	1	224
M. Roland SEMO	0	1	0	1	224
Mme Séverine ATAM-KASSIGADOU	0	1	0	1	224
Mr Salem HARRABI	0	1	0	1	224

Mme Ecatarina ENACHE	0	1	0	1	224
Mme Eliane BENVENISTE	0	1	0	1	224
Mme Colette SAINTE-MARIE	0	1	0	1	224
<b>S/Total biologistes médicaux en exercice</b>	<b>0</b>	<b>33 866</b>	<b>1</b>	<b>33 867</b>	<b>7 585 986</b>
Aerts & Pilot, personne morale	6 166 143	0	0	6 166 143	6 166 143
M. Frédéric BARROUX	0	16 927	0	16 927	16 927
<b>S/Total personnes morales ou physiques exerçant la profession de biologiste médical</b>	<b>6 166 143</b>	<b>16 927</b>	<b>0</b>	<b>6 183 070</b>	<b>6 183 070</b>
<b>Total du capital social de la SELAS LAB77</b>	<b>6 166 143</b>	<b>50 793</b>	<b>1</b>	<b>6 216 937</b>	<b>13 769 056</b>

**ARTICLE 2 :** L'arrêté DOSMS-2015/151 du 19 mai 2015 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « LAB 77 » sise 46-48, rue du Chemin de Fer à LAGNY SUR MARNE (77400), est abrogé.

**ARTICLE 3 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4 :** Le Préfet de la Seine-et-Marne et le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 26 Juin 2015

Pour le Préfet de la Seine-et-Marne,  
et par délégation,

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,

**Signé**

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Arrêté n° 2015177-0044**

Signé le vendredi 26 juin 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté N° DOSMS-2015/213 Portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO2000 sis 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE 77230

**Arrêté N° DOSMS-2015/213**

**Portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale  
« LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO2000 » sis 25 rue de Meaux à  
DAMMARTIN-EN-GOELE (77230).**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Picardie,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment l'article L 6222-5 et l'article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance du 13 janvier 2010 susvisée ;

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** le décret du Président de la République du 5 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Christian DUBOSQ en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Picardie ;

**Vu** la décision du 26 janvier 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Picardie ;

**Vu** l'arrêté n°DOSMS-2015/080 en date du 10 mars 2015, portant agrément d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELARL « BIO2000 » sise 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230) ;

**Vu** le dossier reçu le 21 juillet 2014, et complété le 22 avril 2015, de Maître Isabelle LECLERCQ VAN ROBAEYS relatif à la demande de fermeture du site sis 21 chaussée Brunehaut à SENLIS (60300) et de l'ouverture concomitante au public du site sis 114 rue de la République à SENLIS (60300) ;

**Considérant** l'arrêté n°DOSMS-2015/066 du 24 février 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO2000 » sis 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230) ;

**Considérant** la demande de fermeture du site sis 21 chaussée Brunehaut à SENLIS (60300) et de l'ouverture concomitante au public du site sis 114 rue de la République à SENLIS (60300) ;

**Considérant** que cette demande est conforme aux dispositions du Code de la santé publique ;

## **ARRÊTENT**

**Article 1** : Le laboratoire de biologie médicale dont le siège social est situé au 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230), codirigé par :

- Monsieur Pierre BIBAS, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jonathan ACOCA, médecin, biologiste-coresponsable,

exploité par la SELARL « BIO2000 », dont le siège social est situé au 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230), agréée sous le n°77-92, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **77 001 936 2**,

est autorisé à fonctionner sous le n° 77-92 sur les cinq sites listés ci-dessous :

- DAMMARTIN-EN-GOELE qui est le site principal  
25, rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230)  
Ouvert au public,  
Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).  
N° FINESS ET : 77 001 937 0

- LE PLESSIS-BELLEVILLE  
2, avenue Jean-Jacques Rousseau à LE PLESSIS-BELLEVILLE (60330)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET : 60 001 256 1

- LIVRY-GARGAN  
56, avenue du Maréchal Leclerc à LIVRY-GARGAN (93190)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET : 93 002 434 4

- TREMBLAY-EN-FRANCE  
14, avenue de la Paix à TREMBLAY-EN-FRANCE (93290)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET : 93 002 601 8

- SENLIS  
114, rue de la République à SENLIS (60300).  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET : 60 001 287 6

La liste des biologistes médicaux est la suivante :

- Monsieur Pierre BIBAS, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jonathan ACOCA, médecin, biologiste-coresponsable,
  
- Madame Muhtehem MALIN, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Marc MOUGAILLARD, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Osama AL HORANY, médecin, biologiste médical.

**Article 2** : L'arrêté n°DOSMS-2015/066 du 24 février 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO2000 » sis 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230) est abrogé.

**Article 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 4** : La Directrice de l'offre de soins et médico-sociale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et la Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture du département de l'Oise et de la région Picardie.

Fait à Paris, le 26 Juin 2015

Pour/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Picardie et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Françoise VAN RECHEM

**Signé**

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Arrêté n° 2015177-0045**

Signé le vendredi 26 juin 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté n° DOSMS-2015/214 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELARL BIO2000 sise 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE 77230

**Arrêté n° DOSMS-2015/214**

**portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELARL  
« BIO2000 » sise 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230).**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,**

**Vu** le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R.6212-72 à 6212-92 ;

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°14/PCAD/131, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014, portant délégation de signature du Préfet de la Seine-et-Marne à Monsieur Claude EVIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté N° DOSMS-2015/066 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO2000 » sis 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230) ;

**Vu** le courrier reçu le 22 avril 2015 de Maître Isabelle LECLERCQ VAN ROBAEYS relatif à des donations de parts sociales de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIO2000 » ;

**Vu** le dossier reçu le 21 juillet 2014, et complété le 22 avril 2015, de Maître Isabelle LECLERCQ VAN ROBAEYS relatif à la demande de fermeture du site sis 21 chaussée Brunehaut à SENLIS (60300) et de l'ouverture concomitante au public du site sis 114 rue de la République à SENLIS (60300) ;



## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SELARL « BIO2000 », dont le siège social est situé au 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230), agréée sous le n°77-92, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **77 001 936 2**, exploite le laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO2000 » sis 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230), inscrit sous le n°77-92, et implanté sur les cinq sites ci-dessous :

- 25, rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230) ;
- 2, avenue Jean-Jacques Rousseau à LE PLESSIS-BELLEVILLE (60330) ;
- 56, avenue du Maréchal Leclerc à LIVRY-GARGAN (93190) ;
- 14, avenue de la Paix à TREMBLAY-EN-FRANCE (93290) ;
- **114, rue de la République à SENLIS (60300).**

La répartition du capital social de la SELARL « BIO2000 » est la suivante :

Nom des associés	Parts sociales	Droits de vote
Mme Muhtehem MALIN	1	1
M. Pierre BIBAS	903	903
SPFPL BIO PB	827	827
M. Jonathan ACOCA	1	1
SPFPL BIO JA	873	873
M. Marc MOUGAILLARD	160	160
M. Osama AL HORANY	1	1
<b>S/Total biologistes médicaux en exercice</b>	<b>2 766</b>	<b>2 766</b>
M. Edouard HADDAD	87	87
Indivision successorale Armelle DELALANDE, personne morale	126	126
<b>S/Total personnes physiques ou morales extérieures exerçant la profession de biologiste médical</b>	<b>213</b>	<b>213</b>
Mlle Virginie MORANA, tiers porteur	90	90
Mlle Carla HADDAD, tiers porteur	60	60
Mlle Catherine MORANA, tiers porteur	90	90
M. Aaron HADDAD, tiers porteur	67	67
M. David HADDAD, tiers porteur	90	90
M. Benjamin HADDAD, tiers porteur	89	89
M. Noam HADDAD, tiers porteur	66	66
M. Adrien HADDAD, tiers porteur	60	60
M. Julien HADDAD, tiers porteur	60	60
M. Alain MORANA, tiers porteur	89	89
Mme Madeleine MORANA, tiers porteur	90	90
Mme Liora BIBAS, tiers porteur	97	97
M. Eyal HADDAD, tiers porteur	45	45
<b>S/Total associés extérieurs non biologistes médicaux</b>	<b>993</b>	<b>993</b>
<b>Total du capital social de la SELARL BIO2000</b>	<b>3 972</b>	<b>3 972</b>

**ARTICLE 2** : L'arrêté n° DOSMS-2015/080 en date du 10 mars 2015, portant agrément d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELARL « BIO2000 » sise 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230), est abrogé.

**ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4** : Le Préfet de la Seine-et-Marne et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 26 Juin 2015

Pour le Préfet de la Seine-et-Marne,  
et par délégation,

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,

**Signé**

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015162-0020**

Signé le jeudi 11 juin 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

arrêté n°DOSMS-2015-168 du 11 juin 2015 portant transfert des locaux de la SARL  
AMBULANCE ARCANGE 78290 CROISSY SUR SEINE

Direction de l'offre de soins et médico-sociale  
Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé

Service régional Transports sanitaires

**ARRETE N° DOSMS-2015-168**  
**Portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCE ARCANGE**  
**(78290 Croissy-sur-Seine)**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé, nommant monsieur Claude EVIN Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2015/157 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 04 juin 2015, portant délégation de signature à madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté préfectoral n° A-06-00078 du 13 janvier 2006 modifié portant agrément, sous le n° 78-122, de la SARL AMBULANCE ARCANGE, sise 25 rue Gustave Courbet à Sartrouville (78500), dont le gérant est alors monsieur Gilles SAINT-MARTIN ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par la SARL AMBULANCE ARCANGE, relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée le 06 mai 2015 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SARL AMBULANCE ARCANGE, agréée sous le n° 78-122, cogérée par madame Béatrice GARNIER et monsieur Mickaël MARC, est autorisée à transférer ses locaux du 25, rue Gustave Courbet à Sartrouville (78500) au 15, avenue du Général de Gaulle à Croissy-sur-Seine (78290), compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris Cedex 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : La Directrice de l'offre de soins et médico-sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le **11 JUIN 2015**

P/Le Directeur général

Responsable du Service Régional  
des Transports Sanitaires

Séverine TEISSEDE



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 201551-0002**

**Signé le vendredi 20 février 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

arrêté n°DOSMS-2015-28 du 20 février 2015 portant changement de la gérance de la  
SARL AMBULANCES BLEUE 78910 ORGERUS

— Direction de l'Offre de Soins et Médico-Sociale

— Pôle Ambulatoire et Professionnels de Santé

— Service Régional des Transports Sanitaires

ARRETE N° *DOSMS-2015-28*

**Portant changement de gérance de la SARL AMBULANCES BLEUES  
(78910 ORGERUS)**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé, nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté préfectoral n° A-09-00401 du 19 juin 2009 portant agrément de la SARL AMBULANCES BLEUES sise 51 Grande Rue à Orgéus (78910) dont les co-gérants sont Monsieur Erwan LE DIZES et Madame Samia LE DIZES ;
- VU l'arrêté n° 12-78-439 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France portant changement de gérance de la SARL AMBULANCES BLEUES en date du 21 novembre 2012 ;

VU l'arrêté n° 12-78-478 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France portant changement de gérance de la SARL AMBULANCES BLEUES en date du 3 décembre 2012 ;

VU l'arrêté n° DS 2014/322 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France en date du 15 décembre 2014 donnant délégation de signature à Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'Offre de Soins et Médico- Sociale, et à certains de ses collaborateurs ;

CONSIDÉRANT la conformité du dossier de changement de gérance de la SARL AMBULANCES BLEUES, présenté par Monsieur Tairou SISSAKO ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le gérant de la SARL AMBULANCES BLEUES, sise 51 Grande Rue à Orgéus (78910), agréée sous le n° 78-141, est Monsieur Tairou SISSAKO à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris Cedex 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Montreuil, sis 7, rue Catherine Puig, 93100 Montreuil.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : La Directrice Générale de l'Offre de Soins et Médico-Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin d'Informations Administratives des Services de l'État.

Bobigny, le **2 0 FEV. 2015**

P/Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
D'Ile-de-France

Responsable du Service Régional  
des Transports Sanitaires

**Séverine TEISSEBRE**





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 201591-0004**

Signé le mercredi 01 avril 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

arrêté n°DOSMS-2015-97 du 1er avril 2015 portant changement de gérance de la  
SARL ETABLISSEMENT LABICHE 78230 LE PECQ

Direction de l'offre de soins et médico-sociale  
Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé

Service régional Transports sanitaires

**ARRETE N° DOSMS-2015-97**  
**Portant changement de gérance de la SARL ETABLISSEMENTS LABICHE**  
**(78230 LE PECQ)**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé, nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2014/322 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France en date du 15 décembre 2014, portant délégation de signature à Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'Offre de soins et médico-sociale, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté préfectoral n° A-97-01511 du 28 novembre 1997 complété par l'arrêté n° A-02-01514 du 25 octobre 2002 portant agrément de l'entreprise de transports sanitaires nommée SARL AMBULANCES LABICHE, sise 3 rue de Montfort à Trappes (78190), gérée par Monsieur Jean-Jacques CADIOU ;

VU l'arrêté préfectoral n° A-10-00083 du 04 mars 2010 nommant Monsieur Thierry EXPERT gérant de la SARL AMBULANCES LABICHE ;

VU l'arrêté n° 11-78-286 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France entérinant la modification, le 04 juillet 2011, de l'adresse du siège social de la SARL AMBULANCES LABICHE, désormais situé 101 route de Croissy à Le Pecq (78230) ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de gérance de la SARL ETABLISSEMENTS LABICHE présenté par Monsieur Robert BIANAY ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Robert BIANAY est nommé gérant de la SARL ETABLISSEMENTS LABICHE sise 101, route de Croissy à Le Pecq (78230).

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris Cedex 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : La Directrice de l'Offre de soins et médico-sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin d'Informations Administratives des Services de l'État.

Bobigny, le **01 AVR. 2015**

P/Le Directeur Général

  
Responsable du Service Régional  
des Transports Sanitaires  
Séverine TEISSEDE



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Arrêté n° 2015181-0003**

Signé le mardi 30 juin 2015

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)**

ARRETE portant publication des valeurs moyennes et médianes des indicateurs des services délégués aux prestations familiales (DPF), calculées sur la base du dernier exercice clos, celui de l'année 2013



PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

*Direction régionale de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale*

**ARRETE n °**

**portant publication des valeurs moyennes et médianes des indicateurs des services délégués  
aux prestations familiales (DPF), calculées sur la base du dernier exercice clos, celui de  
l'année 2013**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles notamment les articles L.312-1, L.314-7, R.314-17, R. 314-28 à R.314-33 et R.314-49 ;
- Vu** le décret 2006-422 du 7 avril 2006 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil et modifiant le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le décret n° 2008-1500 du 30 décembre 2008 relatif à la réglementation financière et budgétaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L.6111-2 du code de la santé publique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 30 janvier 2004 fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article 48 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 ;
- Vu** l'arrêté du 9 juillet 2009 fixant les indicateurs applicables aux services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et aux services délégués aux prestations sociales ;

**Considérant** les données relatives aux indicateurs transmises par les services délégués aux prestations familiales aux directions départementales de la cohésion sociale d'Ile-de-France, validées et agrégées par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France ;

Sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

# ARRÊTE

## **Article 1**

Les valeurs moyennes et médianes des indicateurs calculées sur la base des comptes de l'exercice 2013 dans le ressort de la région Ile-de-France et de chacun des départements qui la composent sont annexées au présent arrêté :

**Annexe 1** : Tableau de bord relatif aux indicateurs des services délégués aux prestations familiales de la région Ile-de-France

**Annexe 2** : Tableau de bord relatif à la répartition par type de mesures des services délégués aux prestations familiales de la région Ile-de-France

**Annexe 3** : Tableau de bord relatif à la répartition par type de mesures des services délégués aux prestations familiales de la région Ile-de-France (Pour la région et les départements)

**Annexe 4** : Tableau de bord des indicateurs relatif au personnel des services délégués aux prestations familiales de la région Ile-de-France (Pour la région et les départements)

**Annexe 5** : Tableau de bord relatif aux indicateurs financiers des services délégués aux prestations familiales de la région Ile-de-France (Pour la région et les départements)

## **Article 2**

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé aux directions départementales de la cohésion sociale des départements de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

## **Article 3**

Le préfet de la région Ile-de-France, le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Ile-de-France et les directeurs départementaux de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 30 juin 2015

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et par délégation,  
Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Pascal FLORENTIN

## Annexe 1

### Tableau de bord relatif aux indicateurs des services délégués aux prestations familiales de la région Ile-de-France (1/2)

Données générales	
	Exercice 2013
Mesures au 31/12	2 449
Mesures en moyenne dans l'année	2 503
ETP	162
Nombre de points	592 096

Indicateurs de référence	
	Exercice 2013
Poids moyen de la mesure	19,72
Valeur du point service	18,00
Nombre de points par ETP	3 664
Nombre de mesure "moyenne" par ETP	15,22

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels	
	Exercice 2013
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	14,04
- Valeur du point délégué	7,91
- Valeur du point autres personnels	6,12

Indicateurs relatifs au personnel	
	Exercice 2013
Nombre de postes ETP (en %)	
Délégués	57,4%
Autres personnel	42,6%

**Annexe 1**

**Tableau de bord relatif aux indicateurs des services délégués aux prestations familiales de la région**

**Ile-de-France**

**(2/2)**

<b>Indicateur de qualification</b>	
Niveau I (H1/H)	6,2%
Niveau II (H2/H)	7,6%
Niveau III (H3/H)	62,7%
Niveau IV (H4/H)	13,4%
Niveau V (H5/H)	9,3%
Niveau VI (H6/H)	0,8%
<b>Niveaux I à VI</b>	<b>100,0%</b>
<b>Indicateur de formation</b>	
	<b>Exercice 2013</b>
nb d'h/ETP	35,1
<b>Indice de vieillesse-technicité</b>	
	1,34
<b>Exercice 2013</b>	
<b>Nombre de points par l'ensemble des ETP</b>	<b>3 664</b>
Nombre de points par ETP délégués	6 379
Nombre de points par ETP autres personnels	8 606
<b>Indicateurs d'activité</b>	
	<b>Exercice 2013</b>
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail
<b>Indicateur de temps actif mobilisable</b>	1,03
<b>Exercice 2013</b>	
<b>Coût de l'intervention des délégués</b>	29,45



## Annexe 2

Tableau de bord relatif à la répartition par type de mesures  
des services délégués aux prestations familiales de la région Ile-de-France

Répartition des mesures au 31/12, en moyenne dans l'année selon leur nature et flux		Exercice 2013	
		En nombre	En % du Total des mesures au 31/12
<b>MJAGBF ou TPSE</b>	Nombre de mesures en moyenne dans l'année	2502,5	102,2%
	Nombre de mesures au 31/12	2449	100,0%
	Nombre de mesures nouvelles (1er janvier au 31 décembre)	528	21,6%
	Nombre de sorties de mesures (1er janvier au 31 décembre )	638	26,1%
<b>MJAGBF doublée d'une MAJ</b>	Nombre de mesures en moyenne dans l'année	0	0%
	Nombre de mesures au 31/12	0	0%
	Nombre de mesures nouvelles (1er janvier au 31 décembre)	0	0%
	Nombre de sorties de mesures (1er janvier au 31 décembre)	0	0%
<b>Total des mesures (MJAGBF et MJAGBF doublée d'une MAJ)</b>	Nombre de mesures en moyenne dans l'année	2502,5	102,18%
	Nombre de mesures au 31/12	2449	100,0%
	Nombre de mesures nouvelles (1er janvier au 31 décembre)	528	21,6%
	Nombre de sorties de mesures (1er janvier au 31 décembre)	638	26,1%



**Annexe 4**  
**Tableau de bord des indicateurs relatif au personnel**  
**des services délégués aux prestations familiales de la région Ile-de-France (Pour la région et les départements)**

	Valeurs régionales IDF		Paris (75)		Seine et Marne (77)		Yvelines (78)		Essonne (91)		Hauts-de-Seine (92)		Seine-Saint-Denis (93)		Val de Marne (94)		Val d'Oise (95)	
	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane
Nombre total d'ETP	161,6	17,2	9,4	9,4	24,0	9,4	20,4	9,4	36,9	9,4	17,8	9,4	21,0	9,4	17,2	9,4	14,8	9,4
% d'ETP délégués à la	57,4%	55,1%	54,4%	54,4%	56,3%	54,4%	64,7%	54,4%	66,1%	54,4%	56,9%	54,4%	54,7%	54,4%	48,6%	54,4%	44,6%	54,4%
% ETP autres personnels	42,6%	44,9%	45,6%	45,6%	43,8%	45,6%	35,3%	45,6%	33,9%	45,6%	43,1%	45,6%	45,3%	45,6%	51,4%	45,6%	55,4%	45,6%
Indicateur de formation	35,13	24,81	0,00	0,00	14,37	0,00	30,91	0,00	24,81	0,00	10,26	0,00	68,70	0,00	117,08	0,00	27,12	0,00
Niveau I	6,2%	6,8%	12,3%	12,3%	4,2%	12,3%	13,2%	12,3%	1,0%	12,3%	13,5%	12,3%	4,5%	12,3%	2,3%	12,3%	6,8%	12,3%
Niveau II	7,6%	4,8%	1,9%	1,9%	8,3%	1,9%	6,8%	1,9%	4,6%	1,9%	23,4%	1,9%	4,8%	1,9%	10,1%	1,9%	0,0%	1,9%
Niveau III	62,7%	59,4%	60,3%	60,3%	64,6%	60,3%	56,1%	60,3%	75,6%	60,3%	42,1%	60,3%	73,7%	60,3%	55,2%	60,3%	58,1%	60,3%
Niveau IV	13,4%	11,7%	20,4%	20,4%	4,2%	20,4%	11,7%	20,4%	10,1%	20,4%	9,3%	20,4%	4,8%	20,4%	27,5%	20,4%	35,1%	20,4%
NiveauV	9,3%	7,6%	2,6%	2,6%	18,8%	2,6%	12,2%	2,6%	7,6%	2,6%	11,7%	2,6%	10,5%	2,6%	4,2%	2,6%	0,0%	2,6%
Niveau VI	0,7%	0,0%	2,6%	2,6%	0,0%	2,6%	0,0%	2,6%	1,2%	2,6%	0,0%	2,6%	1,8%	2,6%	0,7%	2,6%	0,0%	2,6%
Niveaux I	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Indicateur de vieillesse –	1,34	1,34	1,35	1,35	1,37	1,35	1,30	1,35	1,39	1,35	1,36	1,35	1,34	1,35	1,26	1,35	1,23	1,35

## Annexe 5

Tableau de bord relatif aux indicateurs financiers des services délégués aux prestations familiales de la région Ile-de-France (Pour la région et les départements)

	Valeurs régionales IDF		Paris (75)		Seine et Marne (77)		Yvelines (78)		Essonne (91)		Hauts-de-Seine (92)		Seine-Saint-Denis (93)		Val de Marne (94)		Val d'Oise ( 95)	
	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane
Points mesures nouvelles	80 139	10 180	5 190	5 190	14 371	5 190	10 130	5 190	12 725	5 190	11 228	5 190	11 377	5 190	4 890	5 190	10 230	5 190
Points mesure en moyenne	511 956	47 520	37 008	37 008	76 896	37 008	80 694	37 008	119 826	37 008	61 074	37 008	57 888	37 008	43 272	37 008	35 298	37 008
Total des points	592 095	57 700	42 198	42 198	91 267	42 198	90 824	42 198	132 551	42 198	72 302	42 198	69 265	42 198	48 162	42 198	45 528	42 198
Poids moyen de la mesure	19,72	19,54	19,54	19,54	20,01	19,54	19,38	19,54	19,18	19,54	20,12	19,54	20,11	19,54	19,25	19,54	20,96	19,54
Valeur du point-service	18,00	18,14	15,62	15,62	16,49	15,62	14,15	15,62	20,18	15,62	15,50	15,62	18,14	15,62	23,76	15,62	22,28	15,62
Nombre de points par ETP	3 664	3 588	4 501	4 501	3 803	4 501	4 452	4 501	3 588	4 501	4 055	4 501	3 292	4 501	2 795	4 501	3 076	4 501
Nombre de mesure moyenne par ETP	15,22	14,91	18,70	18,70	15,80	18,70	18,50	18,70	14,91	18,70	16,85	18,70	13,67	18,70	11,61	18,70	12,78	18,70
Valeur du point délégué	7,91	6,95	6,78	6,78	6,95	6,78	8,30	6,78	10,10	6,78	4,79	6,78	7,99	6,78	9,62	6,78	6,74	6,78
Valeur du point autres personnel	6,12	6,22	6,22	6,22	5,54	6,22	4,33	6,22	4,75	6,22	6,83	6,22	7,24	6,22	8,36	6,22	9,62	6,22
Valeur du point personnel	14,04	13,00	13,00	13,00	12,49	13,00	12,63	13,00	14,85	13,00	11,62	13,00	15,24	13,00	17,99	13,00	16,37	13,00
Nombre de points par ETP délégués	6 379	6 761	8 274	8 274	6 761	8 274	6 881	8 274	5 430	8 274	7 130	8 274	6 023	8 274	5 754	8 274	6 898	8 274
Nombre de points par ETP autres personnels	8 606	8 692	9 871	9 871	8 692	9 871	12 614	9 871	10 579	9 871	9 402	9 871	7 259	9 871	5 436	9 871	5 552	9 871
Temps actif mobilisable des délégués	1,03	0,90	0,89	0,89	0,88	0,89	0,90	0,89	0,93	0,89	0,99	0,89	1,93	0,89	0,88	0,89	0,87	0,89
Coût de l'intervention des délégués	29,4	33,4	38,2	38,2	33,4	38,2	39,4	38,2	34,1	38,2	21,4	38,2	15,7	38,2	34,5	38,2	35,2	38,2



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Arrêté n° 2015181-0004**

Signé le mardi 30 juin 2015

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)**

ARRETE portant publication des valeurs moyennes et médianes des indicateurs des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM), calculées sur la base du dernier exercice clos, celui de l'année 2013



PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

*Direction régionale de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale*

**ARRETE n °**

**portant publication des valeurs moyennes et médianes des indicateurs des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM), calculées sur la base du dernier exercice clos, celui de l'année 2013**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles notamment les articles L.312-1, L.314-7, R.314-17, R. 314-28 à R.314-33 et R.314-49 ;
- Vu** le décret 2006-422 du 7 avril 2006 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil et modifiant le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le décret n° 2008-1500 du 30 décembre 2008 relatif à la réglementation financière et budgétaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L.6111-2 du code de la santé publique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 30 janvier 2004 fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article 48 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 ;
- Vu** l'arrêté du 9 juillet 2009 fixant les indicateurs applicables aux services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et aux services délégués aux prestations sociales ;

**Considérant** les données relatives aux indicateurs transmises par les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs aux directions départementales de la cohésion sociale d'Ile-de-France, validées et agrégées par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France ;

Sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

# ARRÊTE

## **Article 1**

Les valeurs moyennes et médianes des indicateurs calculées sur la base des comptes de l'exercice 2013 dans le ressort de la région Ile-de-France et de chacun des départements qui la composent sont annexées au présent arrêté :

**Annexe 1** : Tableau de bord relatif aux indicateurs des services mandataires Judiciaires à la protection des majeurs de la région Ile-de-France

**Annexe 2** : Tableau de bord relatif aux indicateurs financiers des services mandataires Judiciaires à la protection des majeurs de la région Ile-de-France (Pour la région et les départements)

**Annexe 3** : Tableau de bord relatif à la répartition par type de mesures des services mandataires Judiciaires à la protection des majeurs de la région Ile-de-France (Pour la région et les départements)

**Annexe 4** : Tableau de bord des indicateurs relatif au personnel des services mandataires Judiciaires à la protection des majeurs de la région Ile-de-France (Pour la région et les départements)

## **Article 2**

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé aux directions départementales de la cohésion sociale des départements de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

## **Article 3**

Le préfet de la région Ile-de-France, le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Ile-de-France et les directeurs départementaux de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 30 juin 2015

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et par délégation,  
Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Pascal FLORENTIN

**ANNEXE 1**  
**Tableau de bord relatif aux indicateurs des services mandataires Judiciaires à la protection**  
**des majeurs de la région Ile-de-France**  
**(1/3)**

<b>Données générales</b>	
	<b>Exercice 2013</b>
Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	29 749
Mesures au 31/12 (avec sauvegarde)	30 077
Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	29 852
ETP	1 028,0
Nombre de points	3 974 240

<b>Indicateurs de référence</b>	
	<b>Exercice 2013</b>
Poids moyen de la mesure majeur protégé	11,09
Valeur du point service	14,82
Nombre de points par ETP	3 866
Nombre de mesure "moyenne" par ETP	29,29

<b>Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels</b>	
	<b>Exercice 2013</b>
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	11,69
- Valeur du point délégué	5,85
- Valeur du point autres personnels	5,84



## ANNEXE 1

Tableau de bord relatif aux indicateurs des services mandataires Judiciaires à la protection  
des majeurs de la région Ile-de-France

(2/3)

Indicateurs relatifs au personnel	
Nombre de postes ETP (en %)	<b>Exercice 2013</b>
<b>Délégués</b>	52,0%
<b>Autres personnel</b>	48,0%
Indicateur de qualification en 2009	<b>Exercice 2013</b>
Niveau I (H1/H)	7,0%
Niveau II (H2/H)	11,4%
Niveau III (H3/H)	46,3%
Niveau IV (H4/H)	19,5%
Niveau V (H5/H)	14,5%
Niveau VI (H6/H)	1,3%
<b>Niveaux I à VI</b>	<b>100%</b>
Indicateur de formation	<b>Exercice 2013</b>
nb d'h/ETP	56,3
Indicateur de vieillesse-technicité	1,17

**ANNEXE 1**

**Tableau de bord relatif aux indicateurs des services mandataires Judiciaires à la protection  
des majeurs de la région Ile-de-France  
(3/3)**

Indicateurs relatifs au nombre de mesures		
	Exercice 2013	
	Nombre de points (en %)	Nombre de mesures au 31/12 (en %)
TPSA	0,5%	0,5%
Curatelle renforcée	64,7%	56,0%
Curatelle simple	3,3%	3,3%
Tutelle	26,6%	35,8%
Sauvegarde de justice	2,2%	1,1%
Tutelle ou curatelle aux bien ou à la personne	2,5%	3,1%
Subrogé tuteur ou curateur	0,0%	0,3%
<b>TOTAL en %</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL en nombre</b>	<b>3 974 240</b>	<b>30 077</b>
Etablissement	22,7%	33,7%
Domicile	77,3%	66,3%
	<b>Exercice 2013</b>	
<b>Nombre de points par l'ensemble des ETP</b>	<b>3 866</b>	
Nombre de points par ETP délégués	7 438	
Nombre de points par ETP autres personnels	8 051	

Indicateurs d'activité	
	Exercice 2013
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail
<b>Indicateur de temps actif mobilisable</b>	0,96
	<b>Exercice 2013</b>
<b>Coût de l'intervention des délégués</b>	28,07

## ANNEXE 2

Tableau de bord relatif aux indicateurs financiers des services mandataires Judiciaires à la protection des majeurs de la région Ile-de-France  
(Pour la région et les départements)

	Valeurs régionales IDF		Paris (75)		Seine et Marne (77)		Yvelines (78)		Essonne (91)		Hauts-de-Seine (92)		Seine-Saint-Denis (93)		Val de Marne (94)		Val d'Oise ( 95)	
	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane
Poids moyen de la mesure majeur protégé	11,09	10,95	11,23	11,37	10,81	10,78	10,67	10,70	11,25	10,87	11,68	11,64	11,39	11,28	11,12	11,01	10,54	10,40
VPS	14,82	14,77	15,32	15,66	14,70	14,48	14,29	14,30	13,52	13,55	14,27	14,62	14,53	15,64	15,25	15,28	17,34	16,93
Nombre de points par ETP	3 866	3 874	3 732	3 849	3 942	4 114	3 917	3 899	4 036	3 898	3 959	3 916	3 953	3 532	3 831	3 764	3 556	3 455
Nombre de mesure moyenne par ETP	29,29	29,35	28,27	29,16	29,86	31,17	29,67	29,54	30,57	29,53	29,99	29,67	29,95	26,75	29,02	28,52	26,94	26,18
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	11,69	11,83	12,34	12,62	11,95	11,30	11,64	11,49	10,28	10,24	11,71	10,35	10,62	12,02	11,71	12,38	13,67	14,60
VPS délégués à la tutelle	5,85	5,89	5,91	6,18	6,09	5,59	6,48	6,11	4,75	4,77	5,64	4,36	5,25	5,34	5,98	6,08	7,05	7,35
VPS autres personnel	5,84	5,84	6,43	6,70	5,86	5,71	5,16	5,22	5,52	4,74	6,07	5,98	5,37	7,01	5,73	5,57	6,63	7,26
Nombre de points par ETP délégués	7 438	7 224	7 521	7 268	7 486	8 073	7 058	7 124	8 369	7 467	7 794	7 638	7 460	6 944	7 195	7 199	6 537	6 522
Nombre de points par ETP autres personnels	8 051	7 793	7 407	7 497	8 325	8 466	8 800	8 892	7 795	8 590	8 046	7 751	8 407	7 102	8 192	7 947	7 798	7 441
Temps actif mobilisable des délégués à la tutelle	0,96	0,96	1,03	0,98	0,93	0,97	0,94	0,93	0,92	0,93	0,94	0,96	0,97	0,97	0,92	0,93	1,02	0,85
Coût de l'intervention des délégués à la tutelle	28,07	54,45	27,38	57,82	30,88	58,78	29,53	53,42	26,64	50,67	29,85	55,71	24,57	62,72	27,79	53,09	28,52	69,64

**ANNEXE 3**  
**Tableau de bord relatif à la répartition par type de mesures des services mandataires judiciaires à la protection**  
**des majeurs de la région Ile-de-France**  
**(Pour la région et les départements)**

	Valeurs régionales IDF		Paris (75)		Seine et Marne (77)		Yvelines (78)		Essonne (91)		Hauts-de-Seine (92)		Seine-Saint-Denis (93)		Val de Marne (94)		Val d'Oise (95)	
	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane
Tutelle	10 621	225	1 831	153	1 605	429	1 395	374	1 239	316	993	102	1 423	180	1 017	245	1 119	270
Curatelle renforcée	16 900	310	3 122	142	2 242	559	2 358	570	2 126	543	1 870	261	2 078	225	1 904	377	1 201	264
Curatelle simple	1 031	19	196	10	111	22	124	31	117	28	116	10	158	14	122	29	89	28
TPSA ou MAJ	115	3	34	2	9	2	4	2	5	5	36	18	2	2	13	13	13	1
Sauvegarde de justice	372	9	112	11	46	10	22	5	45	11	43	8	54	11	18	4	32	8
Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne	779	19	81	6	89	33	79	16	111	22	35	18	28	14	212	29	146	56
Subrogé tuteur ou curateur	35	2	2	2	1	1	1	1	6	2	16	8	4	4	0		7	7
<b>Total des mesures hors sauvegarde</b>	<b>29 480</b>	<b>571</b>	<b>5 264</b>	<b>292</b>	<b>4 056</b>	<b>1 056</b>	<b>3 960</b>	<b>1 027</b>	<b>3 603</b>	<b>920</b>	<b>3 065</b>	<b>373</b>	<b>3 692</b>	<b>420</b>	<b>3 268</b>	<b>679</b>	<b>2 574</b>	<b>599</b>
<b>Total des mesures avec sauvegarde</b>	<b>29 852</b>	<b>576</b>	<b>5 376</b>	<b>295</b>	<b>4 102</b>	<b>1 069</b>	<b>3 982</b>	<b>1 034</b>	<b>3 648</b>	<b>936</b>	<b>3 107</b>	<b>376</b>	<b>3 745</b>	<b>430</b>	<b>3 285</b>	<b>683</b>	<b>2 606</b>	<b>607</b>
Mesures en établissement	66,3%	60,5%	66,8%	65,6%	60,7%	60,0%	58,2%	60,4%	68,7%	62,5%	74,0%	73,7%	74,3%	70,3%	70,2%	57,4%	59,0%	58,9%
Mesures à domicile	33,7%	39,5%	33,2%	34,4%	40,4%	40,0%	41,8%	39,6%	31,3%	37,5%	26,0%	26,3%	25,7%	29,7%	29,8%	42,6%	41,0%	41,1%
Sorties de mesures	<b>3 273</b>	<b>66</b>	<b>781</b>	<b>71</b>	<b>412</b>	<b>108</b>	<b>410</b>	<b>94</b>	<b>352</b>	<b>101</b>	<b>402</b>	<b>34</b>	<b>410</b>	<b>64</b>	<b>270</b>	<b>36</b>	<b>236</b>	<b>50</b>
Mesures nouvelles	<b>3 883</b>	<b>76</b>	<b>577</b>	<b>37</b>	<b>594</b>	<b>176</b>	<b>501</b>	<b>126</b>	<b>465</b>	<b>134</b>	<b>529</b>	<b>65</b>	<b>548</b>	<b>54</b>	<b>335</b>	<b>74</b>	<b>334</b>	<b>99</b>

ANNEXE 4

Tableau de bord des indicateurs relatif au personnel des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs de la région Ile-de-France  
(Pour la région et les départements)

	Valeurs régionales IDF		Paris (75)		Seine et Marne (77)		Yvelines (78)		Essonne (91)		Hauts-de-Seine (92)		Seine-Saint-Denis (93)		Val de Marne (94)		Val d'Oise (95)	
	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane	Moyenne ou total	Médiane
Nombre total d'ETP	1 028,0	20,6	194,1	10,4	135,0	34,2	130,2	33,0	122,0	31,7	110,1	13,5	129,5	16,4	114,4	22,8	92,7	22,0
% d'ETP délégués à la tutelle	52,0%	52,5%	49,6%	49,7%	52,7%	50,9%	55,5%	55,5%	48,2%	53,3%	50,8%	48,1%	53,0%	48,3%	53,2%	52,6%	54,4%	53,6%
% ETP autres personnels	48,0%	47,5%	50,4%	50,3%	47,3%	49,1%	44,5%	44,5%	51,8%	46,7%	49,2%	51,9%	47,0%	51,7%	46,8%	47,4%	45,6%	46,4%
Indicateur de formation	56,3	51,9	47,8	27,4	48,3	64,8	67,0	69,4	65,6	53,7	107,7	181,6	44,0	43,0	39,8	41,5	37,6	56,3
Indicateur de qualification	Niveau I	7%	11%	2%	2%	2%	9%	11%	2%	0%	19%	29%	4%	12%	4%	8%	4%	5%
	Niveau II	11%	9%	20%	16%	7%	11%	11%	3%	3%	14%	8%	10%	18%	7%	12%	14%	9%
	Niveau III	46%	44%	41%	30%	46%	44%	46%	43%	54%	33%	14%	55%	37%	51%	38%	47%	53%
	Niveau IV	19%	19%	15%	11%	30%	29%	14%	17%	23%	20%	15%	10%	22%	25%	23%	27%	30%
	Niveau V	15%	9%	12%	10%	15%	11%	17%	13%	16%	12%	11%	20%	6%	13%	5%	7%	12%
	Niveau VI	1%	0%	1%	0%	0%	0%	2%	0%	1%	0%	5%	0%	0%	1%	0%	1%	0%
Niveaux I à VI	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Indicateur de vieillesse – technicité J/I	1,17	1,16	1,15	1,16	1,22	1,18	1,21	1,20	1,14	1,15	1,15	1,15	1,12	1,07	1,17	1,16	1,25	1,26